

Numéro 17 - Automne 2014

Portrait des jeunes suivis
en vertu de la LSJPA
au Québec et en Ontario :
résultats préliminaires
d'un projet-pilote réalisé au
Centre jeunesse de Québec -
Institut universitaire

Lemaire, A., Alain, M., Marcotte, J.,
Turcotte, D., Desrosiers, J. et Lafortune, D.

Collection
phaire



ISBN : 978-2-89497-107-9

Centre de recherche JEFAR

Pavillon Charles-De Koninck, bureau 2444
1030, avenue des Sciences-Humaines
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
Téléphone : (418) 656-2674 Télécopieur : (418) 656-7787
www.jefar.ulaval.ca



L'équipe de recherche JEFAR est subventionnée par
le Fonds de recherche du Québec - Société et culture
(FRQ-SC).

Que sait-on ? Qu'en est-il ?

Les mesures pénales destinées aux adolescents canadiens ont toujours oscillé entre deux grands principes d'intervention, soit la responsabilisation et la juste sentence d'une part, et l'aide et le soutien d'autre part. La recherche sur les trajectoires des adolescents délinquants montre en effet à quel point les épisodes de « protection » et les épisodes de « punition » se chevauchent, tant dans les modalités d'intervention que dans la nature des motifs invoqués. Or, à l'heure actuelle, on ne sait que très peu de choses sur les différentes manières dont on intervient auprès de ces jeunes, particulièrement au Canada. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) en 2003, aucune étude n'a encore essayé de démontrer jusqu'à quel point on tient compte ou non des caractéristiques et trajectoires des jeunes dans les plans d'intervention proposés. De plus, jusqu'à maintenant, aucune recherche n'a su expliquer la cause de la disparité interprovinciale observée et rapportée par Winterdyk et Smandych (2012) concernant les systèmes et les modalités d'intervention.

Réalisé en 2012 au Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (CJQ-IU) et alors financé par ce dernier, un projet-pilote a permis d'expérimenter une méthode visant à étudier les profils de délinquance émergents dans les établissements responsables au Québec depuis l'entrée en vigueur de la LSJPA en 2003. Maintenant que la faisabilité de ce projet a été confirmée, les chercheurs souhaitent explorer l'intensité et la nature des liens entre l'adoption de comportements délinquants à l'adolescence et la maltraitance, la négligence et autres motifs de signalement vécus pendant l'enfance. L'analyse des modalités d'intervention déployées par les institutions auprès des adolescents présentant cette double problématique fait également partie des objectifs ciblés par le projet de recherche. Cette étude de plus grande envergure sera réalisée grâce à un soutien financier octroyé par le **Conseil de recherches en sciences humaines du Canada** (CRSH) pour les années 2014 à 2019.

Comme les résultats préliminaires du projet-pilote concordaient avec ceux de plusieurs travaux portant sur la trajectoire des délinquants et les liens entre la maltraitance et la délinquance, l'ancrage théorique a été facilité. C'est, entre autres, ce qui a incité l'équipe de recherche à vouloir reproduire la démarche sur quatre autres sites au Québec et trois en Ontario.

Quelques considérations méthodologiques

L'objectif du projet-pilote réalisé au CJQ-IU était d'établir une méthode pour colliger les données nécessaires à l'atteinte des objectifs du projet de recherche. À cette fin, diverses analyses ont été réalisées à partir des données du système *Projet intégration jeunesse* (PIJ).

Pour explorer ces possibilités, deux bases de données ont été créées à partir des informations tirées du système informatique du CJQ-IU. La première regroupe essentiellement les données descriptives (nominales) des 5 400 jeunes qui ont été astreints à au moins une mesure prononcée en vertu de la LSJPA, dans la région de Québec, entre les années 2003 et 2012. La seconde base de données, quant à elle, est constituée d'un échantillon de 546 jeunes, tous issus de la première base de données. Dans cette seconde base de données, c'est l'ensemble des suivis d'intervention (i.e. les notes évolutives) qui ont été regroupés. Mentionnons que ce sont les interventions en matière de protection de la jeunesse chez les jeunes ayant fait l'objet d'au moins une intervention en LSJPA qui ont été prises en considération dans cette démarche. Toutes les interventions ont été analysées, recodées puis anonymisées.

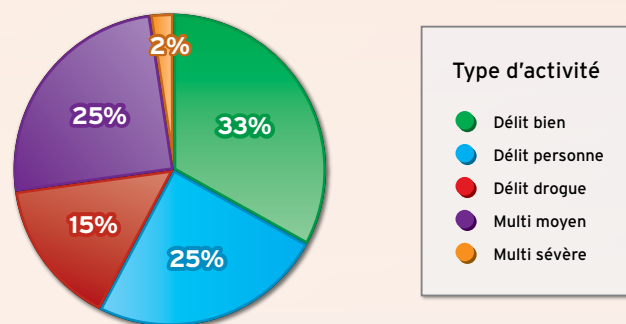
Ce sont approximativement 1 800 variables se rapportant à 5 400 jeunes qui ont fait l'objet d'une première démarche d'analyses descriptives. Ensuite, à partir de ces données, une analyse de classes latentes a été effectuée. Ce type d'analyse regroupe systématiquement des variables communes, sans intervention initiale du chercheur comme il en est question dans d'autres modèles statistiques de classification. Cette méthode a permis de distinguer les jeunes à l'étude en fonction de variables qui leur étaient propres. Sur le territoire de la région de Québec, ce sont donc la nature et le nombre de délits commis qui ont permis de distinguer les jeunes d'une catégorie à l'autre.

Survol des principaux résultats

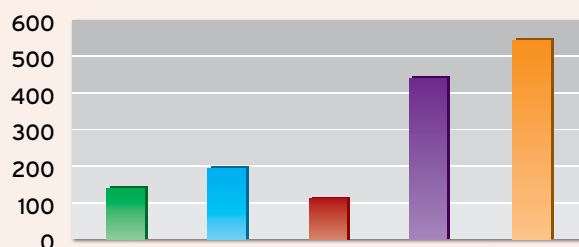
Le modèle retenu a permis de classifier les sujets en cinq grandes catégories. Trois de ces cinq catégories regroupaient des adolescents condamnés pour des délits plus spécifiques, soit des crimes contre les biens (**Délit bien**), des crimes contre la personne (**Délit personne**) et des délits associés à la vente et au trafic de drogues et stupéfiants (**Délit drogue**). Les deux autres catégories émergentes ont plutôt révélé le portrait de jeunes condamnés pour des délits de toutes sortes. Comme elles ne sont pas caractérisées par la présence de délits plus spécifiques, elles portent respectivement les étiquettes de « **Multi moyen** » et « **Multi sévère** ». Contrairement à la catégorie « Multi moyen », la catégorie « Multi sévère » regroupe les jeunes qui avaient au moins un délit de conduite à leur dossier. De plus, la catégorie « Multi sévère » s'est distinguée par le nombre significativement plus élevé de délits

L'âge moyen des jeunes de l'échantillon au moment de la première intervention en LSJPA est de 16,4 ans (é.-t. = 1,5). Quarante pour cent

Répartition en pourcentage des jeunes par catégorie



Durée moyenne des suivis en jours



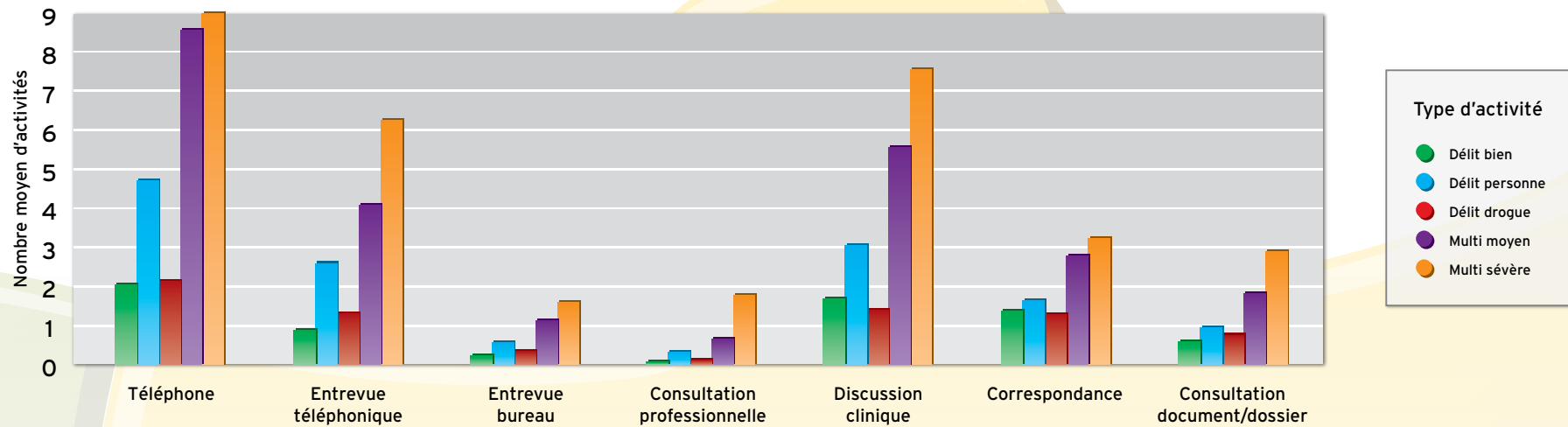
(80%) d'entre eux sont des garçons. Le nombre maximum d'interventions (ex. téléphone, entrevue au bureau) répertoriées par jeune en vertu de la LSJPA est de 70. Pour 44% des jeunes du CJQ-IU qui ont été astreints à une mesure en LSJPA (et qui ont donc commis un délit suffisamment important pour ne pas avoir été dirigé vers une mesure alternative et extrajudiciaire), on observe au moins un signalement retenu en vertu de la **Loi sur la protection de la jeunesse** (LPJ). Ce résultat vient ainsi appuyer le lien entre délinquance et maltraitance que plusieurs auteurs (Lemmon, 2006; Mass et al., 2008; Mersky & Reynolds, 2007) ont déjà identifié. Des différences très significatives ont été observées entre les cinq catégories par rapport au nombre et à la fréquence des signalements retenus.

Dans les deux catégories où le nombre de délits par jeune est le plus bas, il y a aussi moins de signalements retenus en vertu de la LPJ qui figurent à leur dossier. En effet, dans les catégories « Délit bien » et « Délit drogue », on note, en moyenne, 1,87 et 1,42 délit par jeune. En outre, toutes proportions gardées, seuls 30% des jeunes de la catégorie « Délit bien » et 24% de ceux issus de « Délit drogue » ont fait l'objet d'au moins un signalement retenu en protection de la jeunesse. Dans ces deux cas, aucun motif de signalement significatif n'est ressorti.

Pour leur part, les catégories « Multi moyen » et « Multi sévère » se sont distinguées des autres catégories non seulement par le nombre moyen de délits par jeune (5,23 et 15,16), mais aussi par la proportion de signalements retenus en protection de la jeunesse (50% et 69%). Par ailleurs, dans ces catégories, même la proportion de motifs de signalement est significativement plus élevée que dans les autres catégories. Un plus grand nombre d'interventions a aussi été relevé dans ces deux catégories.

Cette première description a permis de soutenir l'hypothèse selon laquelle les liens entre maltraitance et délinquance sont significativement plus importants dans les catégories « multi » que dans les autres catégories. De plus, c'est auprès des jeunes qui appartiennent aux catégories multi qu'on a dénoté le plus grand nombre de suivis dans le temps. C'est aussi pour ces mêmes jeunes que les intervenants sont le plus portés à consulter d'autres collègues pour discuter des cas cliniques, ce qui laisse supposer une plus grande complexité des situations.

Répartition du nombre et du type d'activité des intervenants par catégorie



Conclusion : des pistes pour l'avenir

Ce projet-pilote a contribué à l'élaboration d'une méthode en vue de pouvoir lier les suivis (nature et fréquence) et les caractéristiques psychosociales des adolescents soumis à au moins une mesure prévue par la LSJPA, au Québec et en Ontario.

Dans ces deux provinces et comme dans d'autres au Canada, la gestion des sentences institutionnelles incombe aux ministères dédiés à la famille et aux affaires sociales plutôt qu'aux ministères chargés des affaires correctionnelles. De ce fait, bien au-delà des statistiques régulièrement produites par et pour les agences gouvernementales, ce portrait détaillé permettra de détecter très finement les caractéristiques des jeunes touchés par la LSJPA depuis les dix années qui ont suivi son implantation. Ainsi, il sera intéressant de voir l'évolution du traitement judiciaire réservé aux jeunes qui commettent des délits sur différents territoires au Québec et en Ontario. Cet exercice rendra également possible la mesure des écarts potentiels entre les caractéristiques des jeunes dans le temps et en fonction des différentes régions.

Dans les années à venir, l'équipe de recherche tentera de déterminer en quoi la présence substantielle d'une population de jeunes autochtones dans certaines régions peut avoir une influence sur les modalités spécifiques d'intervention et de traitement. En outre, les prochains travaux permettront aussi de mettre en valeur les pratiques émergentes et prometteuses en matière d'intervention dans un contexte de protection et de contrôle. Enfin, ce projet vise l'amélioration de l'état des connaissances dans l'optique de renforcer l'appropriation et l'adaptation des pratiques favorables au sein des milieux d'intervention à l'échelle canadienne.

Pour en savoir plus :



Alain, M., Reid, S., Lafortune, D., Marcotte, J., Desrosiers, J. et Turcotte, D. (en cours). *La mince ligne entre le contrôle et le soutien : comparaison des motifs et des contextes de condamnation et de protection des adolescents dans deux provinces canadiennes*. Projet de recherche financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), programme Savoir (2014-2019).